



Contrat automobile modifié sans mon acceptation

Par **leclercq**, le **03/03/2008** à **21:17**

j'ai fait faire un devis à mon assurance du crédit mutuel avant d'acheter mon véhicule, chez lequel je suis assurée maintenant depuis 8 ans. Je n'ai pas su à l'époque que j'ai eu 2 sinistres responsables en 2007. Lorsque j'ai eu mon devis, j'ai donc décidé de la faire assurer et j'ai signé un contrat en date du 26/01/2008 pour un montant de 754 euros annuel TTC, or lorsque j'ai reçu ma carte verte, le tarif au dos de celle-ci était devenu 1400 euros. J'ai contacté mon chargé de clientèle pour savoir ce qui se passait, et il m'a répondu que les ACM avaient revu mon dossier car j'avais eu 2 sinistres dans la même année, or je n'en n'est pas été prévenu. J'ai donc adressé une lettre recommandée pour dire que je n'étais pas d'accord car j'avais signé un contrat pour 754 euros. Au bout de 10 jours pas de nouvelles, même au téléphone, je n'ai pas pu avoir mon chargé de clientèle. J'ai donc résilié mon contrat pour modification non consentie en date du 26/02/08. Or je reçois ce jour 3/03/08 un nouveau contrat daté du 1/03/2008 pour la somme initialement prévue? que l'on me demande de signer et retourner. Que dois-je faire? Je trouve cela malhonnête. Suis-je dans mes droits de ne pas le renvoyer et attendre leur confirmation de résiliation? surtout qu'ils sont restés sans réponse à mes 2 courriers. Dans l'attente de votre réponse. Salutations

Par **jeetendra**, le **04/03/2008** à **08:07**

bonjours, le contrat d'assurance est un contrat consensuel comme il n'y a pas entente sur le prix et divergence d'appréciation entre vous et l'assureur vous avez un motif légitime de résilier le contrat signé, mais uniquement en insistant sur [fluo]la[/fluo] [fluo]divergence de tarif[/fluo] mais attention si l'assureur finalement accepte vos conditions initiales ça deviendra

plus compliqué de resilier, prudence, cordialement